

**Direction de la réglementation et usages de
l'espace public**

Arrêté permanent n° 1091751

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement boulevard Maurice BERTIN, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté n°2014-680 du 5 décembre 2014 portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes à partir du 1er janvier 2015,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : le boulevard Maurice Bertin est réservé à la circulation des véhicules dont la hauteur est inférieure ou égale à 4,10 mètres.

Article 2. Stationnement : - le boulevard Maurice Bertin est soumis au régime du stationnement payant.

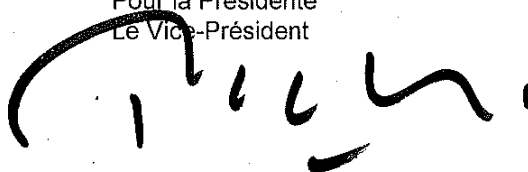
- une aire (3 places) réservée à l'arrêt des véhicules, y compris pour les livraisons, est créée boulevard Maurice Bertin devant le numéro 2.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1091751 du 5 septembre 2015 est abrogé.

Fait à Nantes, le **28 MARS 2024**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Bolo', written over the printed name below.

Pascal BOLO